DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210531-lmc100000022126-DE

Séance du lundi 31 mai 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021 Réception Préfet: 03/06/2021 Publication RAAD: 03/06/2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-5/14

OBJET: Manifestations sportives (1ère répartition) et compétitions cyclistes d'envergure : Championnats de France sur route Avenir et Tour de l'Avenir.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du sport, le Département soutient l'organisation de manifestations sportives sur l'ensemble de son territoire, ainsi que l'accueil d'événements ou de courses nationales ou internationales. Ainsi, il est proposé l'attribution de subventions en faveur de 11 manifestations sportives, dont 2 pour lesquelles les organisateurs se sont adaptés au contexte sanitaire en proposant un format connecté, pour un montant global de 11 877 €.

Par ailleurs, et après l'adoption de son plan vélo, l'accueil de compétitions nationales et internationales s'inscrit dans cette dynamique de développement de l'événementiel sportif au bénéfice du rayonnement de notre politique cyclable et de notre marque territoriale "Seine-et-Marne, vivre en grand!"

Lors de l'adoption du budget départemental 2021, le 17 décembre 2020, l'opération "Evénements sportifs subventions", prévoyait l'accueil en Seine-et-Marne en 2021 des Championnats de France de cyclisme sur route Avenir et de deux étapes du Tour de l'Avenir, pour un montant respectif de 93 000 et 37 000 €.

En conséquence, il est proposé de conventionner d'une part avec la Fédération française de cyclisme (FFC) pour l'accueil des Championnats de France sur route Avenir du 28 juillet au 1er août 2021, pour un montant de 93 000 € et d'autre part, avec l'association « Alpes Vélo » pour l'accueil du Tour de l'Avenir (Arrivée d'étape le 16 août 2021 et départ d'étape le 17 août 2021) pour un montant de 37 000 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 8/24 du 27 janvier 1988, relative à la création de la politique du soutien au titre de « Manifestations sportives et Grands événements »,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 5/08 du 27 juin 2014, relative à l'approbation des critères d'attribution des subventions au titre des « Manifestations sportives »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2021,

VU la délibération de la Conseil départemental n° 5/02 B en date du 17 décembre 2020, relative à l'attribution des subventions en faveur de la Fédération française de cyclisme, et de l'association « Alpes Vélo »

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions pour l'organisation de manifestations sportives aux bénéficiaires désignés dans le tableau joint en annexe n°1 de la présente délibération, pour un montant total de 11 877 €.

Article 2 : d'autoriser l'attribution et le versement des subventions mentionnées ci-dessus pour des projets ou des actions en cours d'exécution ou révolus à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue au Règlement Budgétaire et Financier du Département de Seine-et-Marne.

Article 3 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Soutien au sport civil », opération Manifestations sportives et Grands événements » du domaine « activités sportives ».

Article 4 : d'approuver le projet de convention de partenariat avec la Fédération française de cyclisme pour l'organisation des Championnats de France sur route Avenir, présenté en annexe n°2 de la présente délibération, et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 5 : d'approuver le projet de convention de partenariat avec l'association « Alpes Vélo » pour l'accueil des étapes seine-et-marnaises du Tour de l'Avenir 2021, présenté en annexe n°3 de la présente délibération, et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 6 : que les crédits nécessaires pour ces deux opérations seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental au titre de l'action « Autres Activités Sportives », opération « Evénements Sportifs, subvention », du domaine « Activités Sportives ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42):

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ Mme Anne-Laure FONTBONNE Mme Isoline GARREAU MILLOT Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA M. Jérôme GUYARD M. Yves JAUNAUX M. Denis JULLEMIER Mme Sarah LACROIX M. Olivier LAVENKA M. Jean LAVIOLETTE Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT Mme Daisy LUCZAK Mme Marianne MARGATÉ M. Olivier MORIN Mme Céline NETTHAVONGS M. Jean-François ONETO Mme Véronique PASQUIER M. Ugo PEZZETTA Mme Laurence PICARD M. Brice RABASTE Mme Isabelle RECIO Mme Béatrice RUCHETON M. Patrick SEPTIERS Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS Mme Sandrine SOSINSKI M. Jean-Louis THIERIOT Mme Virginie THOBOR M. Jérôme TISSERAND M. Xavier VANDERBISE Mme Véronique VEAU M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI Mme Andrée ZAÏDI Ont voté CONTRE (0): Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Ont été ABSENTS (4):

M. Arnaud de BELENET M. Bernard CORNEILLE Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne